

Pèlerinage sur la Via Francigena



Jours:	8
Prix:	650 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★★★☆
Difficulté:	★★★☆☆
📍 Chemin de pèlerins	📍 Randonnée
📍 Histoire	📍 Paysages

La *Via Francigena* était pour Rome ce que le *Camino Francés* était pour Compostelle : le **réseau de chemins** suivi au Moyen-Âge par les **pèlerins venus de France** pour se rendre sur le **tombeau de Saint-Pierre**, dans la Ville Éternelle. C'est donc un **voyage à travers l'Histoire** que propose ce circuit, en empruntant un des tronçons les plus intéressants de la Via Francigena, celui allant de Massa à Sienne. **Paysages idylliques** de Toscane, **villes emblématiques** et **petits villages médiévaux** fortifiés se succèdent le long de ce pèlerinage inoubliable qui est également l'occasion de savourer la **succulente gastronomie locale**.

Jour 1. Bienvenue en Toscane !



Massa 📍

- Nous arrivons aujourd'hui dans la ville de **Massa**, capitale de la province de Massa-Carrara en Toscane. Après notre installation en chambres d'hôtes, balade et dîner libres dans la ville.

🏠 Hébergement | Hôtel

Jour 2. Début de la randonnée



Massa 📍
23km - ⌚ 6h 30m
Camaiore 📍

Massa - Camaiore

- Après un court transfert en véhicule privé vers **Capannone**, notre randonnée sur la Via Francigena commence. Sous l'œil de la chaîne des Apennins, nous cheminons en direction de **Camaiore** via la localité de **Pietrasanta**. La côte méditerranéenne est encore toute proche en ce début de trek.

23 km - Environ 6h30 de marche
Dénivelé positif : 300 m - négatif : 310 m


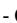

- Après notre installation pour la nuit, nous avons tout loisir de visiter le **centre-ville de Camaiore**, riche en **monuments historiques**. Dîner libre.

☕ Petit déjeuner | Hôtel

🏠 Hébergement | Hôtel

Jour 3. En chemin vers Lucques





Camaiore 
 26km -  7h
 Lucques 

Camaiore - Lucques

- Une journée entière à pied est au menu du jour : champs, vignobles, petits villages typiques figés dans le temps et belles églises médiévales nous accompagnent tout au long de notre marche en direction de **Lucques**.

26 km - Environ 7 heures de marche
Dénivelé positif : 490 m - négatif : 515 m

- Nous nous installons en maison d'hôtes dans cette magnifique **ville médiévale fortifiée**. L'art est à tous les coins de rue de la cité. Dîner libre.

 Petit déjeuner	Hôtel
 Hébergement	Hôtel

Jour 4. D'Altopascio à San Miniato



Lucques 
 15km -  10m
 Altopascio 
 29km -  6h 30m
 San Miniato 

Lucques - Altopascio



- Notre journée débute par un court **transfert en train** vers la ville d'**Altopascio** (environ 10 minutes), ce qui nous permet d'éviter ce tronçon sur routes très empruntées, peu agréable à la marche.

Altopascio - San Miniato

- A partir d'Altopascio ce sont champs, forêts, cours d'eau et fermes qui nous attendent, pour une **très agréable marche dans la nature**. Peu après la jolie bourgade de Fucecchio nous traversons le fleuve Arno avant d'entrer dans la petite ville de **San Miniato**, où nous posons nos sacs pour la nuit.


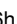

29 km - Environ 6h30 de marche
Dénivelé positif : 250 m - négatif : 130 m

- Fin de journée libre pour flâner dans la **ville des truffes blanches**.

 Petit déjeuner	Hôtel
 Hébergement	Hôtel

Jour 5. Châteaux et églises





San Miniato 
 24km -  6h 30m
 Gambassi Terme 

San Miniato - Gambassi Terme

- Une nouvelle belle journée dans la campagne s'offre à nous ! A travers la **vallée d'Elsa**, nous traversons collines et bois où nous rencontrons nombre de châteaux et d'églises solitaires. Parmi celles-ci, deux méritent tout particulièrement notre attention : **Pieve di Coiano** et **Pieve Santa Maria**, beaux édifices romans intimement liés à l'histoire de la Via Francigena. Nous arrivons peu après à notre destination du jour : **Gambassi Terme**.

24 km - Environ 6h30 de marche
Dénivelé positif : 400 m - négatif : 250 m

- Temps libre, dîner et nuit à Gambassi Terme.

 Petit déjeuner	Hôtel
 Hébergement	Hôtel

Jour 6. San Gimignano



Gambassi Terme 📍
14km - ⌚ 4h
San Gimignano 📍

Gambassi Terme - San Gimignano

- Aujourd'hui nous avons moins de distance à parcourir, ce qui nous laisse tout le temps de pleinement profiter des **douces collines** entre Gambassi et **San Gimignano**, ainsi que de San Gimignano elle-même. Cette cité, classé au patrimoine mondial de l'Unesco est connue pour ses **tours médiévales**, dont la célèbre **Torre Grossa**. Ses **fortifications du 13ème** siècle ajoutent à l'atmosphère d'un autre temps des lieux, tout comme les **maisons médiévales** qui entourent sa place centrale, la **Piazza della Cisterna**.

14 km - Environ 4 heures de marche
Dénivelé positif : 519 m - négatif : 507 m

- Ce soir, le **dîner est inclus**.

☺ Petit déjeuner	Hôtel
🍴 Dîner	Restaurant local
🏠 Hébergement	Hôtel

Jour 7. La Via Francigena dans toute sa splendeur



San Gimignano 📍
32km - ⌚ 8h 30m
Monteriggioni 📍

San Gimignano - Monteriggioni

- Notre avant-dernière journée de marche est la plus longue du circuit, mais **qu'elle est belle** ! La splendeur des paysages toscans et les belles pierres rencontrées en chemin compensent largement nos efforts. La **vallée de la rivière Foci** nous émerveille, tout comme l'**abbaye de Santa Maria Assunta** à Coneo et l'**église de San Martino** à Strove.

32 km - Environ 8h30 de marche
Dénivelé positif : 493 m - négatif : 564 m

- Nous nous installons à notre hébergement avant de visiter la jolie ville de **Monteriggioni**, célèbre pour ses **14 tours qui veillent sur elle**. Dîner libre.

☺ Petit déjeuner	Hôtel
🏠 Hébergement	Hôtel

Jour 8. Arrivée à Sienne



Monteriggioni 📍
21km - ⌚ 5h
Sienne 📍

Monteriggioni - Sienne

- Un dernier tronçon d'une vingtaine de kilomètres dans la campagne nous sépare désormais de **Sienne**, et nous profitons pleinement de ces derniers instants sur la Via Francigena.

21 km - Environ 5 heures de marche
Dénivelé positif : 528 m - négatif : 456 m

- La reste de la journée est consacrée à la visite de **Sienne**, une des villes les plus célèbres de Toscane, notamment pour sa superbe **Piazza del Campo**, théâtre du fameux **Palio**, cette course de chevaux qui se tient dans les rues de la ville.
- Après une promenade dans les ruelles de la ville, il faut absolument aller voir le **Duomo**, impressionnant et imposant, construit en pierres blanches et noires.

Fin des services dans l'après-midi à Sienne.

☺ Petit déjeuner	Hôtel
------------------	-------

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-2	4-4
700 EUR	650 EUR

Tarifs "à partir de" incluant le transport des bagages

Supplément chambre simple : à partir de 250 €

Inclus

- tous les transferts prévus en programme
- l'hébergement en B&B
- un dîner (jour 6)
- le transfert des bagages (selon l'option choisie)
- le carnet de route (1 exemplaire par dossier d'inscription)
- le "credenziale" ou "crédenziali"

Non inclus

- les autres repas
- les boissons
- les billets d'accès aux sites naturels/culturels
- les taxes de séjour
- l'assurance
- les frais d'inscription
- tout ce qui n'est pas mentionné dans les inclusions

Informations supplémentaires

Voyage en liberté sur la Via Francigena, chemin de pèlerins.

Saison : avril à octobre

Participants : à partir d'1 personne

Aéroport : Florence ou Pise

En cas d'annulation du voyage par le client, une pénalité sera appliquée selon les conditions suivantes :

- Jusqu'à 30 jours avant la date de début du séjour : 10% du montant total
- De 29 à 15 jours avant la date de début du séjour : 25% du montant total
- De 14 à 9 jours avant la date de début du séjour : 50 % du montant total
- De 8 à 4 jours avant la date de début du séjour : 75 % du montant total
- A moins de 4 jours avant la date de début du séjour : 100 % du montant total

Si vous souhaitez souscrire une assurance annulation, nous vous conseillons d'abord de vérifier si celle-ci n'est pas prévue dans votre contrat de carte bancaire.

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage

- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

[CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !](#)

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.